



FORUM : PNUD

QUESTION : Comment améliorer la situation des femmes appartenant à des minorités ?

SOUMIS PAR : Délégation de la République d'Inde

*Notant* avec satisfaction l'intérêt porté par les Nations Unies sur le sujet des minorités,

*Agissant* en tant que membre représentant de l'Inde au Programme des Nations Unies sur le développement,

*Désireux* de renforcer la contribution des États dans la représentation des droits des femmes, notamment par le domaine de l'enseignement ou de la culture,

Reconnaissant l'importance du rôle à jouer par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la protection des minorités,

*Approuvant* la Déclaration des Nations Unies sur les minorités, adoptée dans la résolution 47/135 du 18 décembre 1992 et qui fait référence dans son article 1 aux minorités fondées sur l'identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse et linguistique,

*Encouragé* par l'histoire de l'Inde concernant tout particulièrement ses minorités, regroupant plus de 1600 langues et dialectes ainsi que plus d'une dizaine de religions différentes,

*Souignant* avec satisfaction la précédente mise en place d'une journée de la femme au 8 mars,

*Ayant à l'esprit* les enjeux soulevés par la question de la place des femmes au sein des sociétés, et déplorant avec regret les récentes statistiques sur la place des femmes dans la société indienne, notamment l'augmentation de 83 % des violences commises contre les femmes entre 2007 et 2016, d'après le National Crime Records Bureau,

*Déplorant* les échecs à la mise en place de mesures suite à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de l'ONU de septembre 1981,

Porte à votre connaissance le présent projet de résolution concernant la nécessité d'améliorer la représentation des femmes appartenant à des minorités dans l'enseignement et dans la culture :

1. *Accueille* favorablement la mise en place d'une sensibilisation, sur la culture et l'histoire des femmes dans l'éducation, en réaffirmant la continuité de la mise en place d'une journée de la femme en Inde, notamment dans les écoles élémentaires et maternelles ;

2. *Réclame* en conséquence une contribution financière de la part de l'Organisation des Nations Unies, afin d'aider les États à remodeler leurs programmes scolaires, afin de les orienter davantage sur la place de la femme dans la société ;

3. *Demande* également une contribution financière de la part de l'Organisation des Nations Unies, afin de mener en complément, diverses actions culturelles pour tout public -sous forme de manifestation, de célébration notamment- dans l'optique de promouvoir la place de la femme dans la société.